

## VILLE DE LA CLAYETTE

### Compte-rendu du Conseil municipal du 14 avril 2015

Étaient présents : M. le Maire - M. Pierre BODET - M. Grégory VAIZAND - Mme Sylvie DELANGLE - M. Jean-Louis BAILLY - Mme Liliane DUCOURET - Mme Danièle THEVENET - M. Daniel VIODRIN - Mme Eliane PLASSARD - M. André COLLANGES - M. Marc GARMIER - Mme Sylviane LIARD - M. Marc DUPERRAY - Mme Valérie MICHEL - Mme Marion GODARD-PERRIN - Mme Elodie TAILHARDAT - M. Guy PREVOST - Mme Véronique CHALTON - Mme Marie-Agnès JAMES-DURY

#### Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Liliane DUCOURET est désignée secrétaire de séance.

#### Approbation du compte-rendu de la séance du 26 février 2015

Le compte-rendu de la séance du 29 janvier 2015 est approuvé à l'unanimité.

#### Compte-rendu des décisions prises par le Maire

- Décision n°2015/01 portant location d'un appartement communal 9 rue Lamartine, pour un montant mensuel de 360 €.

#### Désignation des membres des commissions

Mme Marie-Agnès JAMES-DURY intègre la commission « affaires scolaires » en lieu et place de M. Guy PREVOST, qui intègre la commission « travaux ».

Elle fera également partie de la commission « sports/loisirs ».

#### Finances et budget

Daniel LAROCHE et Grégory VAIZAND interviennent en préambule, pour indiquer que ce budget verra une modification importante de la fiscalité communale, liée aux modifications intervenues au niveau communautaire, puisque la CCPC a augmenté ses taux, dans la perspective du pacte financier et fiscal à signer avec les Communes.

L'objectif de cette hausse est de renforcer l'intégration fiscale de la CCPC, ce qui aura des conséquences positives sur les dotations que la Communauté de communes reçoit de l'Etat. La CCPC redistribuera aux communes membres l'impôt supplémentaire ainsi perçu, selon des modalités encore à définir.

De ce fait, la commission « finances » va proposer au Conseil de baisser les taux communaux des impôts locaux, à hauteur de 15%.

Le budget proposé est réfléchi et a donné lieu à de nombreux échanges, notamment avec le percepteur et les services, avant validation par la commission finances.

Suite aux investissements lourds, réalisés sur le mandat précédent, c'est un budget de gestion, un peu attentiste. Il faut notamment sécuriser le remboursement des emprunts et le financement de la ZAC.

Outre une optimisation des recettes, ce budget s'est attaché à maîtriser et réduire les dépenses de fonctionnement.

Enfin, un équilibrage réel des budgets annexes sera à réaliser cette année.

Le débat s'engage sur les budgets primitifs.

Est notamment soulevée la question de l'inscription au budget d'un taser pour le policier municipal. Après discussion, l'inscription est votée par 7 voix pour, 6 voix contre et 6 abstentions.

Marc GARMIER intervient pour indiquer qu'il est important que la solidarité intercommunale joue, mais qu'à ce jour rien n'est acté quant aux redistributions de la CCPC aux communes. Il faut par ailleurs anticiper une baisse des recettes inéluctables.

Il n'est pas opposé à une baisse des taux, mais il demande une baisse inférieure à celle proposée (-10% au lieu de - 15%), de manière à constituer des provisions pour les années à venir.

Grégory VAIZAND rappelle que la baisse proposée n'est pas équivalente à la hausse de la CCPC, bien que cela reste neutre pour le contribuable.

Guy PREVOST rappelle qu'il est important de raisonner en termes de territoire, et que, de ce fait, il ne s'agit pas d'une baisse des taux mais d'un maintien des taux actuels.

Optimiser les dotations de l'Etat et redistribuer

Dans 5 à 10 ans plus de commune indépendante ; communes associées

Le Maire précise que, quelque soit les gouvernements à venir, le transfert des compétences des communes vers les communautés de communes est inéluctable ; on ne peut plus raisonner tout seul mais bien à l'échelle de la Communauté de communes et que la CCPC actuelle en est bien consciente.

Sylviane LIARD demande si la fiscalité a un lien avec les versements de l'Etat à la CCPC : oui, le montant des dotations de l'Etat est lié au Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) de la Communauté de communes. Plus la CCPC prélève des impôts en lieu et place des communes, plus son CIF est élevé et plus le montant des dotations augmente.

Grégory VAIZAND rappelle que LA CLAYETTE, en tant que bourg-centre, propose des services bénéficiant à l'ensemble du territoire intercommunal, mais payés par les seuls Clayettois. Il est donc normal que les charges soient réparties sur le territoire et tous les utilisateurs des services ;

#### **Budget général de la Commune - Compte administratif de l'exercice 2014**

Vu l'article L2121-14 du Code des collectivités territoriales, Monsieur VAIZAND est élu président de séance pour l'approbation du compte administratif,

Vu les articles L1612-12, L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « finances »,

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives du budget général pour l'exercice 2014, est invité à se prononcer sur le compte administratif dressé par Monsieur Daniel LAROCHE, Maire.

Ce dernier ayant quitté la séance, le Conseil municipal, par 17 voix pour et 1 abstention, adopte le compte administratif du budget général pour l'exercice 2014, arrêté comme ci-après :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	1 660 860.19 €	Dépenses	2 241 761.63 €
Recettes	3 067 124.96 €	Recettes	2 176 758.73 €
Excédent de fonctionnement	1 406 264.77 €	Déficit d'investissement	- 65 002.90 €

#### **Budget annexe « camping » - Compte administratif de l'exercice 2014**

Vu l'article L2121-14 du Code des collectivités territoriales, Monsieur VAIZAND est élu président de séance pour l'approbation du compte administratif,

Vu les articles L1612-12, L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu l'avis favorable de la commission « finances »,

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives du budget annexe « camping » pour l'exercice 2014, est invité à se prononcer sur le compte administratif dressé par Monsieur Daniel LAROCHE, Maire.

Ce dernier ayant quitté la séance, le Conseil municipal, par 17 voix pour et 1 abstention, adopte le compte administratif du budget annexe « camping » pour l'exercice 2014, arrêté comme ci-après :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	6 405.40 €	Dépenses	25 087.12 €
Recettes	2 500.00 €	Recettes	0.00 €
Déficit de fonctionnement	- 3 905.40 €	Déficit d'investissement	- 25 087.12 €

#### **Budget annexe « eau » - Compte administratif de l'exercice 2014**

Vu l'article L2121-14 du Code des collectivités territoriales, Monsieur VAIZAND est élu président de séance pour l'approbation du compte administratif,

Vu les articles L1612-12, L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « finances »,

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives du budget annexe « eau » pour l'exercice 2014, est invité à se prononcer sur le compte administratif dressé par Monsieur Daniel LAROCHE, Maire.

Ce dernier ayant quitté la séance, le Conseil municipal, par 17 voix pour et 1 contre, adopte le compte administratif du budget annexe « eau » pour l'exercice 2014, arrêté comme ci-après :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	64 011.60 €	Dépenses	449 830.65 €
Recettes	85 254.75 €	Recettes	300 532.85 €
Excédent de fonctionnement	21 243.15 €	Déficit d'investissement	- 149 297.80 €

#### **Budget annexe « assainissement » - Compte administratif de l'exercice 2014**

Vu l'article L2121-14 du Code des collectivités territoriales, Monsieur VAIZAND est élu président de séance pour l'approbation du compte administratif,

Vu les articles L1612-12, L2121-31 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission « finances »,

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives du budget annexe « assainissement » pour l'exercice 2014, est invité à se prononcer sur le compte administratif dressé par Monsieur Daniel LAROCHE, Maire.

Ce dernier ayant quitté la séance, le Conseil municipal, par 17 voix pour et 1 contre, adopte le compte administratif du budget annexe « assainissement » pour l'exercice 2014, arrêté comme ci-après :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	102 938.05 €	Dépenses	336 903.67 €
Recettes	137 848.40 €	Recettes	138 668.01 €
Excédent de fonctionnement	34 910.35 €	Déficit d'investissement	- 198 235.66 €

### Taux des taxes directes

Sur proposition de la commission « finances », le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de modifier le taux des 4 taxes directes, fixé comme suit pour l'année 2015, par 16 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions :

	Taux 2015
Taxe d'habitation	11.49 %
Taxe foncière bâtie	19.25 %
Taxe foncière non bâtie	33.26 %
Contribution foncière des entreprises	12.96 %

### Budgets primitifs

Les budgets sont adoptés comme suit :

- Budget annexe « eau »

Fonctionnement :	120 507.33 €
Investissement :	383 113.48 €

18 voix pour - 1 voix contre

- Budget annexe « assainissement »

Fonctionnement :	198 390.49 €
Investissement :	425 293.84 €

18 voix pour - 1 voix contre

- Budget annexe « camping »

Fonctionnement :	46 992.52 €
Investissement :	35 587.12 €

19 voix pour

- Budget général

Fonctionnement :	3 134 357.37 €
Investissement :	2 000 313.25 €

15 voix pour - 2 voix contre - 2 abstentions

Marc GARMIER explique qu'il vote contre le budget principal, par rapport, d'une part, à la baisse des taux, et, d'autre part, à l'inscription du taser au budget.

Guy PREVOST indique quant à lui qu'il vote contre les budgets proposés, car il s'agit de budgets de gestion, sans perspectives ni vision territoriale.

### Frais de fonctionnement des écoles - Participation des communes de CURBIGNY et VAREILLES

Sur proposition de la commission « affaires scolaires et périscolaire »,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 voix contre,

- fixe le montant de la participation demandée aux Communes de CURBIGNY et VAREILLES, pour les élèves domiciliés à CURBIGNY et VAREILLES et scolarisés à LA CLAYETTE, à 65% du coût de fonctionnement par élève, pour l'année scolaire 2014-2015, soit :
  - o 1 207.48 € pour les élèves de l'école maternelle du Vieux Moulin

- 620.30 € pour les élèves de l'école primaire Lamartine.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette participation.

### **Ecole privée Sainte-Marie sous contrat d'association - Participation aux dépenses de fonctionnement matériel - Année 2015**

Monsieur le Maire rappelle les règles de prise en charge des dépenses de fonctionnement matériel des écoles privées sous contrat d'association et invite le Conseil municipal à se prononcer sur le montant proposé pour la subvention 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 18 voix pour et 1 abstention, décide de verser une subvention d'un montant de **douze mille quatre cent quatre-vingt-quatre euros dix-sept centimes (12 484.17 €)** à l'école privée Sainte-Marie à titre de participation aux dépenses de fonctionnement, pour les élèves résidant à LA CLAYETTE, calculée comme suit :

coût de fonctionnement moyen par élève de l'école publique x nombre d'élèves clayettois scolarisés à l'école Ste Marie, soit :

- Pour les élèves de l'école maternelle =  $1\,749.45 \times 1 = 1\,749.45 \text{ €}$
- Pour les élèves de l'école primaire =  $825.75 \times 17 = 10\,734.72 \text{ €}$

### **Marchés publics - Attribution du marché de travaux d'eau 2015**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un avis d'appel à concurrence a été lancé pour les travaux d'eau 2015.

Après analyse des offres, Monsieur le Maire informe que la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise Société Charollaise de Travaux Publics (SCTP), pour un montant de 106 846.80 € HT.

Entendu cet exposé,  
Vu le code des marchés publics,  
Vu l'analyse des offres,  
Sur proposition du Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- confirme l'attribution du marché à l'entreprise, Société Charollaise de Travaux Publics (SCTP), pour un montant de 106 846.80 € HT.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette transaction.
- dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015.

### **Communauté de communes du Pays clayettois - Convention pour l'entretien de la voirie communautaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de communes du Pays Clayettois a adopté, le 31 mars, la convention annexée pour l'entretien de la voirie communautaire, et l'intervention des agents techniques communaux sur cette voirie.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 18 voix pour et 1 abstention, autorise le Maire à signer la convention pour l'entretien de la voirie communautaire et tous documents afférents.

### **Personnel communal - Mise à disposition - Avenant**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté de communes du Pays Clayettois a adopté, le 31 mars dernier, un avenant à la convention signée pour la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer l'avenant à la convention signée pour la mise à disposition d'un fonctionnaire territorial et tous documents afférents.

### **SPANC du Brionnais - Modification des statuts**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Spanc du Brionnais a sollicité la modification de ses statuts afin de pouvoir prétendre à l'aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif, entrant dans les critères retenus.

Lors de l'Assemblée Générale en date du 3 mars 2015, le Comité Syndical du Spanc du Brionnais a approuvé le changement des statuts du Spanc du Brionnais.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve la modification des statuts du Spanc du Brionnais afin de pouvoir prétendre aux aides de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne concernant la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif.
- sollicite de Monsieur Le Préfet de Saône et Loire la prise de l'arrêté correspondant

### **Questions diverses**

Monsieur le Maire indique que plusieurs questions émanant de Monsieur PREVOST ont été reçues, mais trop tardivement pour permettre une réponse ce soir en conseil.

Peuvent cependant être apportées les réponses suivantes :

- nombre d'emplacements du camping supprimés avec l'agrandissement du gymnase : 2
- mise à disposition d'une salle pour une entreprise d'intérim : gestion par la CCPC
- absence d'élus aux réunions publiques dans le cadre de l'OPAH : le Maire et Grégory VAIZAND étaient présents à la réunion de 16h mais excusés pour la réunion de 19h
- classement fiscal des anciens bâtiments Manitowoc : les services fiscaux sont saisis.
- distributeur de boissons et accessibilité : le Maire souhaite organiser une réunion avec les commerçants concernant l'accessibilité
- proposition de fusions de communes avec les communes voisines : il s'agit d'un sujet délicat, à étudier plus attentivement.

Véronique CHALTON signale plusieurs problèmes techniques : plaques d'égout sur la Promenade, contremarches des escaliers place Rambuteau, problèmes d'eaux usées passage André Luminet...

Marion GODARD-PERRIN rappelle les problèmes de propreté ruelle Lespinasse et la rambarde de la Promenade.

Sont également signalés des clous dépassant d'un banc à l'Aire de loisirs.

Il est rappelé que la plupart de ces questions peuvent être transmises directement en mairie, puisqu'un point mensuel est fait avec les services techniques et le policier municipal sur ce type de problèmes à régler.

Séance levée à 23h25

**Prochaine séance du Conseil municipal : jeudi 21 mai**